



ARCHERS VISITEURS

Nous vous souhaitons **bienvenue**

à

« **Ré, la blanche** »

N° affiliation FFTA : 1017032

Feuille1

Vous souhaitez pratiquer en extérieur ?

Merci d'avoir l'amabilité de bien vouloir remplir cette fiche,
de la retourner par courrier à l'adresse suivante :

ARCHERS de RE, 14 Rue de PHILIPPSBURG 17410 SAINT-MARTIN de Ré

et d'expédier un courriel à

archersdere.fr

Cette fiche doit nous permettre de mieux connaître les archers de passage qui utilisent notre Pas de Tir, de nouer des contacts avec les membres d'autres clubs mais aussi d'établir des statistiques et un contrôle numérique des utilisateurs sur la période de tir en extérieur [1].

D'autre part, elle permettra d'élaborer votre tarification.

Nom* : Prénom* :

Adresse :

N° Téléphone* : Courriel* :

Club* : N° licence FFTA* :

Nombre de Tireur(s)* :

Période(s) souhaitée(s) d'utilisation des installations des Archers de Ré** :

- Du 16 au 30 avril
- Du 01 au 15 mai
- Du 16 au 31 mai
- Du 01 au 15 juin
- Du 16 au 30 juin
- Du 01 au 15 juillet
- Du 16 au 31 juillet
- Du 01 au 15 août
- Du 16 au 31 août
- Du 01 au 15 septembre

Information Importante :

Au regard de la fréquentation croissante du Pas de Tir Extérieur, le Club ne peut pas assumer seul, sans dédommagement, l'entretien et le renouvellement de ses matériels d'extérieur.

En application de la décision votée en Assemblée Générale de l'association, le 07 octobre 2016, vous serez redevable d'une participation financière [Voir le tableau de tarification joint].

[1] : Conformité au règlement général sur la protection des données (RGPD) du 27/04/2016.

Les données personnelles recueillies dans ce formulaire ne sont intégrées dans aucune base de données informatisée, restent en interne à l'association ARCHERS DE RE et ne sont conservées par son administration que le temps d'utilisation des installations.

• Mentions obligatoires ** Rayez les périodes **non** sollicitées



ARCHERS VISITEURS Feuillet 2

TARIFICATION PAS de TIR EXTERIEUR

applicable aux archers licenciés F.F.T.A.de Passage.

Périodicité	1 Archer licencié	1 Couple d' archers licencié(e)s	Famille d' archers 4 Personnes licenciées maximum *
Quinzaine	10,00 €	15,00 €	20,00 €
Mois	15,00 €	20,00 €	25,00 €

* Au delà TARIF forfaitaire de **35,00 €** sur un mois

Imprimé à remplir obligatoirement

Le_ _

Je soussigné(e)_ _

reconnait être redevable de la somme de_ _€

au profit du Club des « Archers de Ré » pour l'usage de son Pas de Tir

pour la/les périodicité(s) choisie(s) par mes soins et ce en dehors des horaires de tirs en extérieur dévolus au club.

Je m'acquiesce de cette créance dès à présent par chèque bancaire.

Je reconnais avoir pris connaissance de l'encadré [1] : [Conformité au règlement général sur la protection des données \(RGPD\) du 27/04/2016.](#)

Fait à _ , pour valoir ce que de droit.

Signature